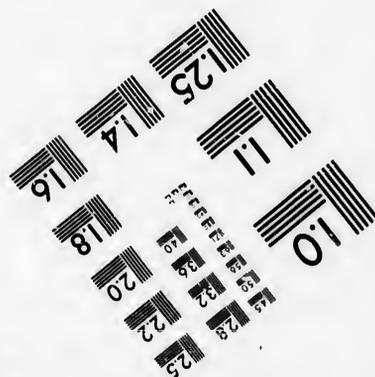
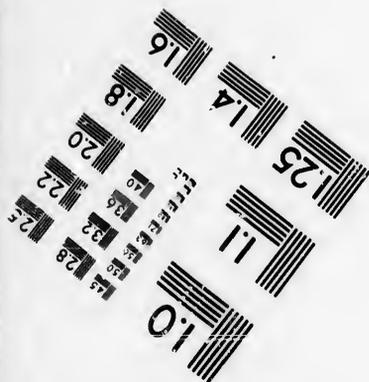
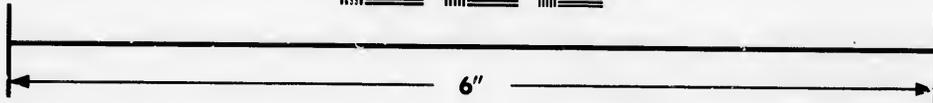
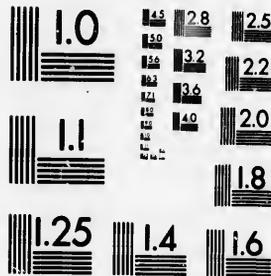
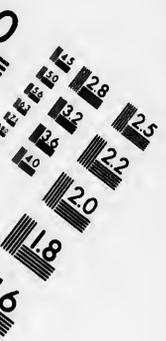


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:   |   |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last record, 1 frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

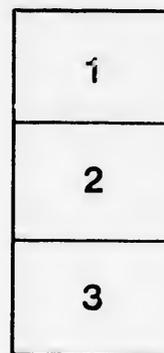
Séminaire de Québec  
Bibliothèque

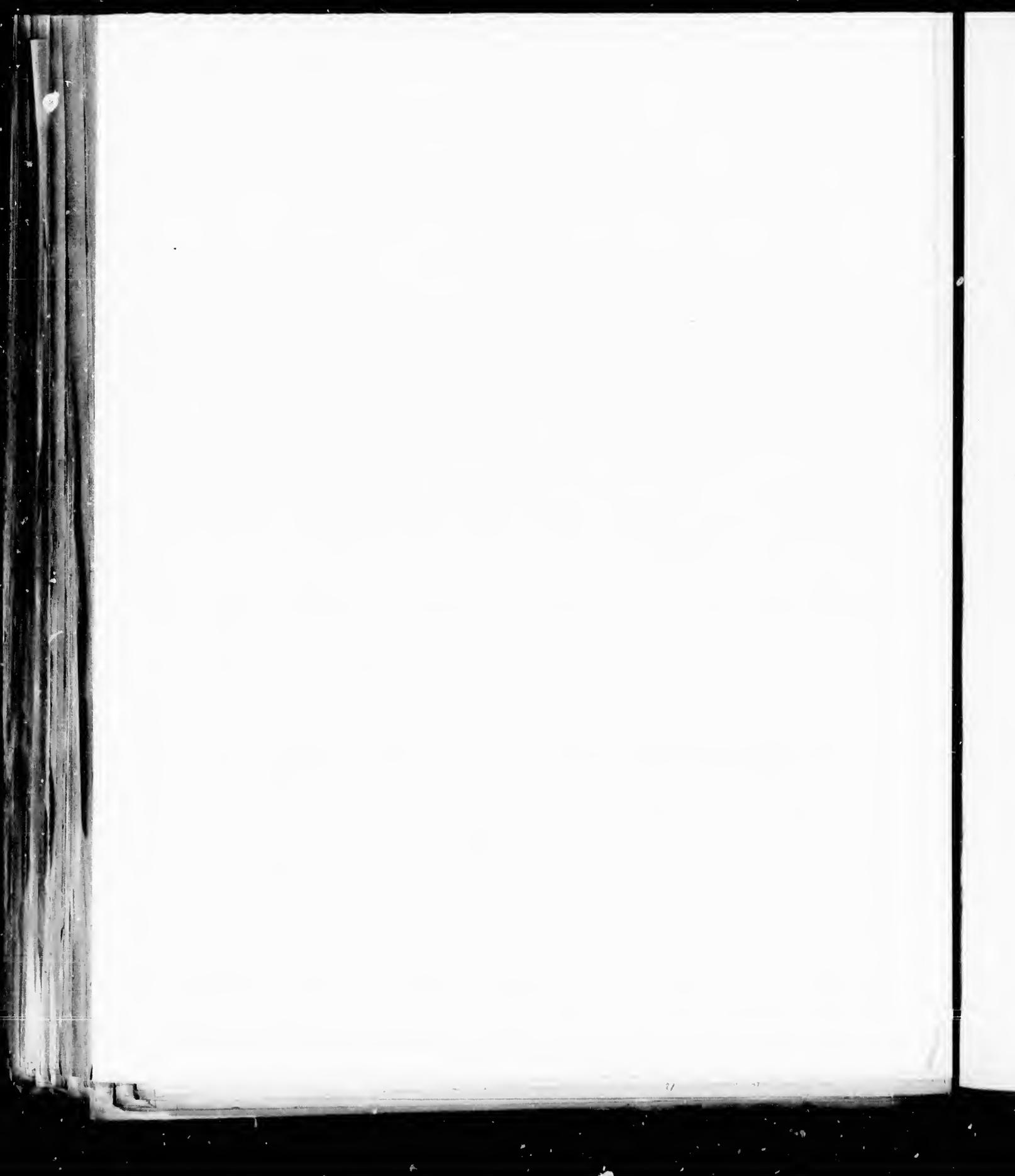
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier feuillet et en terminent soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second feuillet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminent par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.





*Circulaire à MM. les Membres de la Société Ecclésiastique de Saint  
Michel, du diocèse de Québec.*

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
23 Décembre 1874.

MONSIEUR,

Dans ma circulaire du 3 septembre dernier, je vous ai proposé un mode de partage des fonds accumulés de la Société Ecclésiastique de Saint Michel, et un plan de constitution pour la formation d'une nouvelle société, dite de Saint Joseph, destinée à remplacer, dans le diocèse de Québec, la société de Saint Michel.

Malgré les pressantes invitations adressées à tous les membres, de répondre *au plus tôt*, il m'est arrivé des réponses encore ces jours derniers, et vingt-cinq membres n'ont point rempli ce devoir.

Sur les 246 membres qui appartiennent à ce diocèse, 212 ont accepté sans restriction le mode de partage des fonds et la constitution de la nouvelle société.

Quatre ont accepté le mode de partage, mais désirent que la société de Saint Michel continue comme société diocésaine.

Cinq ont répondu négativement à toute proposition de partage et de formation de la société Saint Joseph.

Monsieur de Rimouski m'informe que sur les 49 membres qui sont de son diocèse, 42 ont accepté le mode de répartition des fonds accumulés et 7 n'ont pas répondu.

Dans le diocèse des Trois-Rivières, sur les 100 membres, 81 ont accepté le mode de division des fonds, 5 ont refusé et 14 n'ont pas répondu.

La minorité est donc très faible, puisque sans compter ceux qui ont gardé le silence, il n'y a eu que dix voix négatives contre 339 affirmatives.

Mais comme il aurait fallu *l'unanimité* pour arriver à une séparation à l'amiable, il devient nécessaire de recourir aux moyens primitivement proposés pour amener graduellement une séparation jugée nécessaire, et voulue par l'immense majorité des membres.

Déjà le diocèse des Trois-Rivières a formé une nouvelle société, dite de Saint Thomas ; les officiers en sont même élus depuis le mois de mars dernier ; les membres qui la composent n'ont pas encore renoncé à la société Saint Michel, parcequ'ils espéraient que la division des fonds pourrait se faire à l'amiable. Dans ce cas, avec leur part dans les fonds, ils se seraient chargés de payer des pensions aux invalides de leur diocèse. Cet arrangement si désirable et si avantageux étant devenu impossible, tous les membres payants du diocèse des Trois-Rivières vont se retirer de la société Saint Michel en laissant à celle-ci la charge de continuer aux infirmes les pensions dont ils jouissent.

Il est évident que les revenus étant diminués d'un quart et les charges restant les mêmes, les fonds accumulés de la société Saint Michel finiront par s'épuiser.

Si, comme quelques-uns en ont manifesté le désir, la même société continuait dans le diocèse de Québec, elle se trouverait nécessairement chargée de tous les infirmes qui sont étrangers au diocèse.

Il est donc nécessaire que le diocèse de Québec jette dès maintenant les bases d'une nouvelle société qui dans un avenir plus ou moins éloigné, remplace celle de Saint Michel, sans avoir la charge de pourvoir à tous ces infirmes, dont les diocèses respectifs devront tôt ou tard prendre soin.

La très grande majorité des membres du diocèse de Québec ayant accepté la formation de la société de Saint Joseph, telle que définie dans ma circulaire du 10 octobre 1873, et expliquée dans celle du 23 septembre 1874, cette Société peut être considérée comme formée et organisée à partir de ce jour, sur les bases suivantes que je rappelle ici pour plus grande clarté.

1°. Les seuls membres actuels de la Société Ecclésiastique de Saint Michel appartenant au diocèse de Québec, sont maintenant admis à faire partie de la Société de Saint Joseph ; plus tard, on en admettra d'autres.

2°. Tout en continuant de faire partie de l'ancienne Société et de lui payer la somme fixée par les règlements actuels, nous payerons à la même époque, entre les mains d'un trésorier spécial, désigné par l'Archevêque *le cinquième du casuel reçu, et des honoraires de messes basses perçus*. Ce trésorier sera M Henri Têtu, assistant-se-crétaire.

3°. Cette somme sera capitalisée à mesure qu'elle sera perçue et mise à rente et on n'en dépensera rien jusqu'au moment où la nouvelle association aura un capital suffisant pour que nous puissions abandonner l'ancienne société. Nous aurons alors pour atteindre le but de notre association 1° la rente de ces fonds accumulés ; 2° le cinquième des revenus ecclésiastiques que nous cesserons de verser à la caisse de Saint Michel pour le mettre à la disposition de la nouvelle société ; 3° le cinquième du casuel reçu et des honoraires de messes basses perçus. Nous pourrons ainsi donner aux pauvres invalides du diocèse une pension convenable.

4°. Si quelque membre de la nouvelle association devient invalide avant la dissolution de la Société Saint Michel, il ne pourra réclamer de la Société de Saint Joseph aucun secours, mais il s'adressera comme ci-devant à la Société Saint Michel.

5°. Les membres de l'association de Saint Joseph élus procureurs de la Société Saint Michel seront *ex officio* procureurs de la dite association sous la présidence de l'Archevêque de Québec. S'ils ne sont pas au nombre au moins de cinq, l'Archevêque, sur l'avis des procureurs existant, en nommera pour compléter ce nombre.

6°. Lorsqu'il s'agira d'effectuer la séparation, on prendra l'avis des membres, suivant le mode établi dans la Société Saint Michel dont les règles sont provisoirement adoptés par la nouvelle association, sauf les modifications marquées dans la présente circulaire.

7°. Si quelque prêtre ordonné avant la séparation, retarde de faire partie de la nouvelle association, il ne sera admis qu'en payant pour les années de retard, outre le cinquième du casuel et des honoraires comme ci-dessus, l'intérêt de ce même cinquième à 6 par cent, à compter du 1er octobre 1874, s'il a été ordonné avant cette dernière époque, où bien à compter du 1er octobre qui suivra son ordination, si elle a lieu après le 1er octobre 1874. La raison de cette

disposition est que cette contribution devant être capitalisée et mise à rente à mesure qu'elle sera perçue, ceux qui retarderaient à entrer dans la nouvelle association se trouveraient avoir moins contribué que les autres. Mais une fois la séparation faite, on suivra la règle établie dans la Société Saint Michel, à moins que la majorité des membres n'en décide autrement.

8°. Ceux qui se retireront de l'association n'auront point droit de réclamer ce qu'ils auront contribué.

Il reste encore un point à éclaircir. MM. Joseph Aubry, Jean François Gagnon et John MacDonald, aujourd'hui pensionnaires de la Société Saint Michel, n'appartiennent à aucun des trois diocèses entre lesquels la dite Société va se partager. On peut y ajouter le vénérable Archevêque d'Orégon-City, qui depuis plus d'un demi siècle paye fidèlement à la Société Saint Michel le cinquantième voulu par les règlements.

Il serait certainement cruel, lorsque cette société se dissoudra faute de fonds et de membres, de laisser sans ressources ces vénérables vieillards. D'un autre côté, il serait injuste de faire peser sur un seul diocèse toute la charge de leur pension.

Voilà pourquoi j'ai proposé à Nos Seigneurs les Evêques des Trois-Rivières et de Rimouski que la pension dont ils jouissent, ou dont ils pourront avoir besoin plus tard, soit fixée d'un commun accord par les présidents respectifs et payée par chacune des trois nouvelles sociétés au pro-rata du nombre de membres de chaque diocèse existants le 31 août 1874 dans la société Saint Michel.

Je n'ai aucun doute que les nouvelles sociétés, formées dans ces diocèses acceptent volontiers cette proposition, que je soumetts à l'approbation des membres de la Société de Saint Joseph. Mais comme rien ne presse pour le moment, il en sera question à la prochaine assemblée.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement, et les vœux que je forme pour vous à l'occasion de la nouvelle année.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

à  
er  
ue  
lie  
res

bit

an  
la  
re  
ra-  
ye  
les

ra  
les  
eul

les  
ou  
ac-  
ou-  
ese

ces  
ap-  
me  
ine

les

